

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2808

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial de l'Arsenal - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint Fons, est prévue la restructuration du centre commercial de l'Arsenal, sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement public de restructuration commerciale et artisanale (Epareca). Cette opération doit permettre de renforcer l'attractivité commerciale du site et favoriser l'installation de nouveaux exploitants.

Il s'agit d'accompagner cette opération par l'aménagement des abords du centre commercial.

Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, cette opération consiste principalement en :

- l'aménagement des accès pour les piétons au centre commercial,
- la création d'un parking de proximité d'une vingtaine de places de stationnement et d'une desserte de livraisons.

Il est proposé de réaliser cet aménagement dans le cadre d'un mandat, le mandataire devant assurer le suivi des études de maîtrise d'œuvre puis des travaux.

La réalisation de cette opération implique que la commune de Saint Fons et l'Epareca confient à la communauté urbaine de Lyon la réalisation des ouvrages les concernant, à savoir l'éclairage public pour la Commune et l'aménagement des espaces extérieurs pour l'Epareca.

Au terme des aménagements réalisés, les abords du centre commercial de l'Arsenal seront cédés à la communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la redistribution foncière.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 331 000 € avec le plan de financement suivant :

- communauté urbaine de Lyon	156 000 €
- Agence nationale pour la rénovation urbaine	105 000 €
- commune de Saint Fons	70 000 €

Il convient donc de prévoir une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 331 000 € en dépenses et de 175 000 € en recettes.

Les travaux seraient réalisés en 2006.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 23 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation, dans le cadre d'un mandat du projet d'aménagement, des abords du centre commercial de l'Arsenal à Saint Fons, pour un coût global prévisionnel de 331 000 € TTC, selon le plan de financement suivant :

- communauté urbaine de Lyon	156 000 €
- Agence nationale pour la rénovation urbaine	105 000 €
- commune de Saint Fons	70 000 €

2° - L'opération Saint Fons : quartier Arsenal-abords centre commercial, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 331 000 € en dépenses et de 175 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 5 000 € en 2005
- . 280 000 € en 2006
- . 46 000 € en 2007

- pour les recettes :

- . 60 000 € en 2006
- . 115 000 € en 2007

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,